



Le 23 juin 2006

BOLLORÉ - BOLLORÉ INVESTISSEMENT

Vincent Bolloré, sa famille et les sociétés qu'il contrôle ont franchi le 22 juin 2006 le seuil de 95 % du capital de Bolloré. Ils détenaient à cette date 95,02 % du capital et 97,17 % des droits de vote, répartis comme suit :

	% du capital	% des droits de vote
Bolloré Investissement	93,12 %	95,52 %
Financière de l'Odet et autres sociétés du groupe Bolloré	0,74 %	0,80 %
Famille Bolloré	1,16 %	0,85 %
Total	95,02 %	97,17 %

Dans le cadre de la simplification de ses structures, le groupe Bolloré souhaite fusionner les sociétés Bolloré et Bolloré Investissement.

A cette fin, Bolloré Investissement compte déposer un projet d'Offre Publique alternative permettant aux actionnaires de Bolloré soit de vendre leurs titres en numéraire, soit de recevoir en échange des actions Bolloré Investissement.

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers et des conclusions d'un expert indépendant :

- le prix proposé est de 550 euros par action Bolloré et pour ceux qui souhaitent rester actionnaires du Groupe, la parité d'échange envisagée est de 4 actions Bolloré Investissement pour 1 action Bolloré ;
- cette opération sera suivie d'un Retrait Obligatoire lui-même précédé, le cas échéant, d'une Offre Publique de Retrait, au même prix de 550 euros.